

LES DECISIONS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE EN 2010

Nb réunions	Date de la réunion	N° dos.	Demandeur	Enseigne	C= créa E= exte T= trans	Secteur Activité	Commune d'implantation	ADRESSES	Ardrdt	Surface existante	Surface autorisée (en m²)	Surface refusée (en M²)	STV après CDAC ou CNAC	Initiateur du recours et résultat	ACCORD	REFUS
1	09/09/2010	59	SCCV ARMENTIERES LES LUMIERES	LES LUMIERES	C	Cinéma	ARMENTIERES	Rue de la gare	L		5 salles et 720 places		5 salles et 720 places		1	